



Liste des tarifs

Questions & réponses à propos des tarifs

DELEN

PRIVATE BANK

Vous trouverez ci-dessous les tarifs en vigueur, présentés sous la forme de questions & réponses, pour les différentes prestations de services de Delen Private Bank Luxembourg.

Cette liste de tarifs est une obligation légale. Elle reprend tous les frais relatifs à une prestation de services dont le coût est déduit directement de votre compte. Il peut s'agir de frais de services d'investissement, les frais liés aux paiements, à un crédit, à d'autres services ou encore d'impôts et taxes.

Pour bien comprendre les présents tarifs, il importe d'établir la distinction entre d'une part, les frais liés à un service d'investissement presté par Delen Private Bank Luxembourg (en abrégé frais de services d'investissement) et d'autre part, les frais liés aux produits. Les frais de services d'investissement sont prélevés directement sur votre compte. Les frais liés aux produits sont les frais intégrés dans un instrument financier. Ils sont ainsi intégrés sur une base journalière dans le rendement et le cours de l'instrument de placement.

Si vous investissez exclusivement selon la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg (c'est-à-dire 100 % dans nos fonds maison), vous ne payez alors que des frais liés aux produits. Dans ce cas, aucuns frais de services d'investissement ne sont donc comptabilisés pour votre portefeuille. Si, à côté de la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg, votre portefeuille comprend d'autres placements, des frais de services d'investissement sont facturés.

Ce document contient un aperçu de tous les frais en général. Si vous souhaitez savoir ce que cela signifie concrètement pour votre portefeuille, nous vous prions de consulter votre état de portefeuille du mois de janvier. Vous y trouverez tous les frais de services d'investissement et frais liés aux produits comptabilisés au cours de l'année écoulée. Vous y trouverez également les frais attendus pour l'année suivante, basés sur la composition de votre portefeuille au 31 décembre.

Si vous avez des questions au sujet de cette liste de tarifs ou sur vos frais liés aux produits, n'hésitez pas à contacter votre chargé(e) de relation.

4	La gestion de patrimoine chez Delen Private Bank Luxembourg : trois formules
5	Quelques notions importantes
7	Questions & réponses à propos des tarifs
7	Frais de services d'investissement
7	Comptes
8	Opérations et paiements
9	Crédits et autres services
10	Taxes et impôts

La gestion de patrimoine chez Delen Private Bank Luxembourg: trois formules

Gestion discrétionnaire

En concluant un contrat de gestion discrétionnaire, vous confiez la gestion de votre portefeuille à une équipe d'experts qui suit les marchés de près au quotidien. Ils tiennent compte du risque que vous pouvez et voulez supporter, et de vos attentes de rendement. Une véritable gestion en votre nom.

Plus de 85% nos clients ont choisi un contrat de gestion discrétionnaire et suivant la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg qui investit dans nos fonds maison. Pour ces clients, ce sont principalement des frais liés aux produits qui s'appliquent.

Conseil en investissement

Moins de 5 % de nos clients ont conclu un contrat de conseil en investissement. Tenant compte de votre profil d'investissement, la Banque fournit des conseils sur la composition globale du portefeuille ou sur un instrument financier spécifique.

Nous n'acceptons plus en principe de nouveaux mandats de conseil en investissement.

Execution Only (Trading)

Les clients titulaires d'un compte Execution Only auprès de la Banque transmettent des ordres, de leur propre initiative, sans conseil de la part de la Banque. Pour les nouveaux dossiers, cette prestation n'est envisageable que pour une partie des avoirs, via Delen OnLine et en combinaison avec un contrat de gestion discrétionnaire.

Quelques notions importantes

Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg

Par Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg, nous entendons la stratégie liée à notre gestion discrétionnaire, dans laquelle nous avons recours à nos fonds maison correspondant systématiquement à votre profil d'investissement. Ces fonds maison sont des Organismes de Placement Collectif (dénommés ci-après OPC) dont la Banque fait elle-même la promotion et dont la gestion est réalisée par le gestionnaire de fonds du Groupe, Cadelam. Il s'agit de fonds (mixtes) patrimoniaux qui investissent autant que possible en actions et obligations individuelles.

Vous trouverez les frais liés à la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg, appelés frais liés aux produits, et les impôts éventuels sur votre aperçu des frais personnalisé annuel dans votre état de portefeuille de fin d'année et auprès de votre chargé (e) de relation.

Frais liés aux produits

Il s'agit de frais spécifiquement liés à l'instrument de placement, à savoir les frais prélevés par l'émetteur de l'instrument de placement. Ceux-ci sont comptabilisés dans l'instrument de placement. Ces frais liés aux produits ne sont donc pas prélevés sur le compte proprement dit, mais intégrés sur une base journalière dans le rendement et le cours de l'instrument de placement. **Ces frais liés aux produits ne sont plus évoqués dans la suite du présent document.** À ce propos, nous vous invitons à consulter votre aperçu des frais annuel personnalisé dans votre état de portefeuille de fin d'année ou à vous adresser à votre chargé(e) de relation.

Frais de services d'investissement

Il s'agit de frais liés à la prestation d'un service d'investissement. Ils sont déduits directement de votre compte. Ils comprennent le « service fee » et les frais de transactions ainsi que les impôts éventuels. Ils ne sont pas dus sur la partie de votre portefeuille investie selon la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg.

Service fee

Le « service fee » renvoie aux frais récurrents qui sont comptabilisés trimestriellement sur la valeur totale des avoirs des clients, à l'exception de la partie investie selon la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg. Ils comprennent aussi bien les droits de garde et la commission de gestion que les frais d'encaissement de coupons, de consultation de votre archive digitale et d'autres prestations de services non mentionnés séparément dans ce document.

Frais de transactions

Il s'agit de tous les coûts directement liés aux opérations boursières effectuées en instruments de placement sur le compte. Par exemple, les coûts relatifs à l'achat ou la vente d'une action. Ils comprennent également les frais d'entrée/sortie dans les fonds qui ne font pas partie de la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg.

Delen OnLine et l'application Delen

Delen OnLine et l'application Delen constituent la plateforme numérique sur laquelle vous pouvez consulter votre portefeuille et votre archive digitale à tout moment.

Paiement SEPA

Il s'agit d'un paiement pour lequel le compte du donneur d'ordre et le compte du bénéficiaire sont situés dans un des 27 États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ou pour des paiements vers la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco ou la Suisse.

Le paiement doit être effectué en euros.

Paiement international

Il s'agit d'un paiement en dehors de la zone SEPA ou effectué dans une autre monnaie que l'euro ou dont le montant est supérieur à 1 million d'euros.

Compte autorisé

Pour des raisons de sécurité, la Banque ne travaille qu'avec un seul compte de contrepartie. Il s'agit d'un compte que vous détenez auprès d'une autre banque et dont vous renseignez le numéro par le biais d'un document à signer. Tous les ordres de virement d'argent non signés (par téléphone, e-mail, etc.) peuvent toujours être exécutés vers ce compte. Vous pouvez lier ce compte autorisé, dont vous êtes également titulaire, à un compte chez Delen Private Bank Luxembourg.

Taxe boursière (Taxe sur les opérations de bourse - TOB)

La taxe sur les opérations de bourse s'applique aux achats, ventes ou rachats de certains titres. Son montant dépend du type de titre concerné. Elle n'est applicable qu'aux résidents belges.

Précompte mobilier belge

Le précompte mobilier belge est un impôt libératoire pour les résidents belges sur les coupons et dividendes et n'est pas repris dans les aperçus relatifs aux frais.

Retenue d'impôt à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière (RELIBI)

La RELIBI est une retenue à la source libératoire luxembourgeoise de 20% sur certains intérêts payés ou attribués par des agents payeurs établis au Luxembourg à des bénéficiaires effectifs qui sont des personnes physiques résidentes du Grand-Duché de Luxembourg.

CSSF

La Commission de Surveillance du Secteur Financier est l'institution qui exerce la surveillance sur le secteur financier luxembourgeois.

OPC

Abréviation pour Organismes de Placement Collectif, également appelés « fonds ».

ETF

Abréviation pour Exchange Traded Funds of Trackers. Ils suivent le cours d'un instrument de placement, par exemple un indice ou une matière première.

Questions & réponses à propos des tarifs

Frais de services d'investissement

Les frais de services d'investissement ne sont pas dus si vous investissez exclusivement (à 100 %) dans la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg, ce qui est le cas pour la plupart de nos clients. Il s'agit de frais liés à la prestation d'un service d'investissement. Ils sont déduits directement de votre compte et ne sont applicables qu'aux avoirs du client qui ne sont pas investis selon la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg. Ils comprennent le « service fee », les frais de transactions et les impôts éventuellement dus.

1. Quel est le montant du « service fee » ?

Le « service fee » n'est pas dû sur les instruments de placement qui relèvent de la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg. Il est dû en revanche sur le reste des avoirs du client. En clair, si vous investissez exclusivement par le biais de fonds maison, vous ne payez donc aucun « service fee ». Vous trouverez les frais pour la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg dans votre récapitulatif personnalisé des frais ou sur votre aperçu de portefeuille annuel en fin d'année. Vous pouvez également les obtenir auprès de votre chargé(e) de relation.

Pour les clients en gestion discrétionnaire et conseil en investissement, la commission s'élève à 1,10 % par an sur la partie des avoirs du client qui n'est pas investie selon la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg.

Pour les clients ayant conclu un contrat « execution only », la commission s'élève à 0,6 % par an sur la partie des avoirs du client qui n'est pas investie dans la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg.

La TVA de 17 % s'applique à ce « service fee ».

2. Que payez-vous lors de l'exécution d'une transaction en instruments de placement ?

Vous ne payez aucuns frais d'entrée ou de sortie sur les instruments de placement détenus dans le cadre de la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg.

Pour toutes les autres transactions, nous appliquons les frais de transactions simples repris ci-dessous pour les opérations d'achat, de vente et de souscription. Les frais de transactions minimums s'élèvent à 35 € par transaction.

	Frais de transactions
Actions et ETF (sur les bourses d'Euronext : Bruxelles, Paris, Amsterdam et Luxembourg)	1,0 %
Actions et ETF (sur d'autres bourses que celles précitées)	1,5 %
Obligations	0,5 %
Autres OPC que ceux qui font partie de la Stratégie de la Banque	1,5 %
Or (hors frais de contrepartie)	1,0 %
Titres nominatifs	€ 150 de supplément par opération

N.B : Lors de l'exécution d'une transaction en instruments financiers, d'autres frais peuvent être décomptés en sus, par exemple des frais sur opérations en devises étrangères ou encore des taxes qui sont d'application sur différentes bourses tels que le droit de timbre ou la taxe sur les transactions financières.

Comptes

1. Chez Delen Private Bank Luxembourg, peut-on n'ouvrir qu'un compte à vue pour effectuer des paiements au quotidien ?

Sauf exception, il n'est pas possible d'ouvrir uniquement un compte à vue. L'exécution de paiements ne constitue pas l'activité principale de la Banque. Néanmoins, chaque client a un compte d'où tous les dépôts et retraits s'effectuent séparément. Vous pouvez effectuer des versements directement sur votre compte d'investissement. Vous trouverez le détail et les numéros de compte sur votre document d'Ouverture d'un compte, sur la première page de votre relevé trimestriel ou dans votre application Delen.

2. Que payez-vous pour un compte à vue chez Delen Private Bank Luxembourg?

Lorsque vous concluez un de nos contrats, vous ne payez pas de frais pour votre compte à vue.

Il n'est cependant pas autorisé d'avoir un solde débiteur sur son compte à vue. Lorsque le compte présente un solde débiteur non autorisé, la Banque facture un taux débiteur de 8 %. Les intérêts afférents sont comptabilisés trimestriellement.

Opérations et paiements

1. Pouvez-vous utiliser votre compte chez Delen Private Bank Luxembourg pour des opérations journalières ?

Dans la mesure où la mission principale de Delen Private Bank Luxembourg est de détenir et de gérer des titres pour vous, votre compte ne doit pas servir essentiellement à effectuer des opérations journalières. Vous pouvez toutefois l'utiliser comme compte bénéficiaire de virements. Pour des raisons de sécurité, les virements partant de ces comptes sont effectués principalement par le biais d'un compte autorisé (voir le glossaire).

2. Combien de temps faut-il pour rendre liquide un fonds de la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg?

Pour les instruments de placement dans le cadre de la Stratégie de Delen Private Bank Luxembourg, la règle générale est « t+2 » : vous devez compter deux jours bancaires ouvrables après le jour de l'opération si vous avez transmis la transaction à votre chargé(e) de relation avant 15 h ce jour-là. Il existe cependant des exceptions à cette règle de « t+2 » : vous pouvez les demander à votre chargé(e) de relation.

3. Combien de temps faut-il pour exécuter un virement ?

Les opérations électroniques et manuelles (virements) qui sont effectuées vers un compte autorisé (voir le glossaire) et avant la clôture quotidienne (11 h) sont exécutées à la date de l'opération elle-même. Donc, lorsqu'une opération est effectuée après 11 h, la date valeur sera le jour bancaire ouvrable suivant. Dans le cas d'un virement vers un compte non autorisé, il est possible que la date de l'opération et la date valeur soient séparées de plus d'un jour ouvrable.

4. Les virements sont-ils soumis à des frais ?

Paiements SEPA

Gratuit s'il s'agit d'un virement en euros, pour autant que le compte IBAN et le code BIC du bénéficiaire soient fournis. A défaut, des frais de 20 € par paiement s'appliquent

Paiements internationaux

La Banque n'est pas spécialisée dans les virements internationaux. Ils ne sont exécutés qu'à titre exceptionnel. Pour les paiements internationaux, en devise étrangère, nous chargeons des frais de 50 € à 150 €.

5. Quels sont les frais sur opérations de change (achat/vente de devises étrangères) chez Delen Private Bank Luxembourg ?

Sur les opérations de change sur le compte (en ce compris les opérations de change liées à l'achat ou à la vente d'instruments financiers qui cotent en devises étrangères), nous appliquons un tarif de 0,5 % sur le montant de l'opération.

6. Peut-on transférer des titres vers une autre banque ?

Transfert de titres

Pour les transferts entre comptes chez Delen Private Bank, nous ne facturons aucuns frais.

Pour les transferts vers d'autres institutions financières : 150 € par ligne

Pour les entrées ou sorties de certains titres non courants (comme les hedge funds), la Banque fait appel aux services d'un tiers dépositaire. La Banque peut répercuter sur le client les frais que ce tiers dépositaire facture à cette fin.

À la clôture d'un compte, tous les éléments sont liquidés et leur produit est viré en cash.

Encaissement de coupons

Cette prestation de services est comprise dans le « service fee ».

Credits et autres services

1. Peut-on obtenir un crédit chez Delen Private Bank Luxembourg ?

C'est possible si vous êtes déjà client chez Delen Private Bank Luxembourg, et ce, pour satisfaire des besoins de crédit temporaires.

Delen Private Bank Luxembourg intervient en qualité de prêteur pour des crédits lombards destinés à un bien immobilier ou à la consommation. La durée du crédit dépend de son objet.

Les frais liés à cette prestation de services sont limités. Le taux débiteur appliqué au montant prêté est fixé sur la base du taux Euribor (base annuelle de 365 jours). L'Euribor est le taux d'intérêt moyen auquel de nombreuses banques européennes se prêtent mutuellement. L'éventuel taux Euribor négatif n'est pas imputé sur les crédits octroyés. En plus du taux Euribor, vous payez une marge d'intérêt exprimée en points de base qui s'ajoute au taux Euribor.

Contactez votre chargé(e) de relation pour les conditions et les tarifs actuellement en vigueur.

2. Delen Private Bank propose-t-elle d'autres services ?

Delen OnLine – l'application Delen

Vous disposez d'un aperçu complet de votre portefeuille, de son rendement et des frais sur l'application Delen et Delen OnLine. Vous pouvez également consulter des informations de marché et nos articles d'actualité, contacter votre chargé(e) de relation, et scanner, télécharger et signer des documents de manière sûre et efficace. Ce service est gratuit.

Carte bancaire

Delen Private Bank Luxembourg ne propose pas de carte bancaire en raison de la stratégie choisie, ciblée sur la gestion discrétionnaire.

À titre exceptionnel et sous conditions, la Banque peut offrir, en tant qu'intermédiaire, un service de carte de crédit. L'émetteur de la carte facture également des coûts.

Accompagnement du partage de la succession (Financial Planning et Estate Planning)

Frais de dossier pour la répartition d'une succession, tarif horaire : 234 € TVAC (200 € hors TVA). Ces frais ne sont pas applicables aux clients en gestion discrétionnaire.

Delen Family Services

Delen Family Services se présente comme un service d'inventorisation et de prise de décision, destiné à vous aider à planifier au mieux l'ensemble de votre patrimoine. Il vous donne ainsi un aperçu de tous les composants de votre patrimoine, un arbre généalogique de votre famille, une répartition des droits de propriété, une indication des droits de succession et une archive digitale où vous pouvez conserver tous vos documents importants. Toutes ces informations sont consultables sur Delen OnLine ou via l'application Delen. Ce service est gratuit pour les clients en gestion discrétionnaire.

Frais de recherches et d'administration inattendus

Frais de recherche : 292,5 €/heure TVAC (250 € hors TVA)

Frais de confirmation de soldes bancaires

Frais de confirmation bancaire : 234 € TVAC (200 € hors TVA)

Cash

Il n'est pas possible de retirer ou de déposer du cash, que ce soit en euros ou en devises étrangères.

Taxes et impôts

1. Quels sont les taxes et impôts pris en compte ?

Récupération d'impôt (conventions préventives de la double imposition)

Par ligne : 58,5 € TVAC (50 € hors TVA). Cette prestation de service n'est effectuée que si le montant à récupérer par transaction s'élève au minimum à 100 € net.

TVA

Pour tous les clients, la TVA (17 %) est due sur le « service fee » facturé au niveau du compte.

Une TVA de 17% est facturée également pour :

- les frais de dossier pour la répartition d'une succession ;
- les frais de recherche et d'administration inattendus ;
- les frais de confirmation de soldes bancaires ;
- les récupérations d'impôt.

Taxes sur les transactions

En fonction du lieu de négociation du titre acheté ou vendu, et de votre lieu de résidence, des taxes sur les transactions peuvent s'appliquer. Contactez votre chargé(e) de relation pour de plus amples informations.

